

Culture :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021

A renvoyer impérativement avant le DIMANCHE 03 JANVIER 2021

Intitulé de l'action :

Montant de la subvention demandée :

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, à travers le soutien qu'elle apporte aux associations, veut apporter son aide financière en subventionnant des manifestations se déroulant sur le territoire. Cependant la CCPA ne participe pas au financement du fonctionnement des associations.

La manifestation doit permettre de répondre aux critères d'attribution mettant en avant l'intérêt communautaire (attractivité et valorisation du territoire, développement social, intérêt culturel et impact économique) Ces subventions étant soumises à l'appréciation des élus communautaires, elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante, et obéissent aux critères d'attribution.

Liste des critères d'éligibilité :

- Remise dans les délais d'un dossier complété (avec toutes les pièces annexes) selon le formulaire
- Soutien aux actions, manifestations et événements spécifiques dans le domaine culturel (Festivals, concerts, expositions, spectacles)
- Portée du rayonnement à minima intercommunal voire régional ou national.
- Action contribuant à la promotion et la valorisation du territoire de la Plaine de l'Ain.
- Impact local de la manifestation (retombées économiques pour le territoire).
- Déroulement de l'action, de la manifestation ou de l'évènement sur le territoire de la Plaine de l'Ain ou majoritairement sur ce dernier.

Certaines demandes sont automatiquement rejetées :

- Sorties et voyages scolaires
- Fêtes d'écoles
- Fonctionnement des bibliothèques et ludothèques
- Fêtes communales, intervillage...
- Fonctionnement des associations
- Toutes manifestations ne se déroulant pas sur le territoire

Une fois la demande reçue dans les délais, le dossier sera présenté et validé à plusieurs échelons

Instruction technique



Examen en commission Culture- Événementiels



Examen en Bureau et Conseil Communautaire



Délibération



Dossier à retourner complet avant le 03 JANVIER 2021 à :

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du château- 01150 Chazey-sur-Ain ou par mail : culture@cc-plainedelain.fr

Fiche d'identité

ASSOCIATION :

Nom complet :

Adresse :

Téléphone

Courriel :

Date de création de l'association (publication au Journal Officiel) :

Date de déclaration en préfecture :

N° d'immatriculation en préfecture

N° SIRET obligatoire :

APE ou NAF :

RESPONSABLE :

Nom :

prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone

Courriel :

PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE SUBVENTION (si différente du responsable)

Nom :

prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone

Courriel :

Nombre d'adhérents :	Nombre de bénévoles actifs :	Nombre de salariés :
-------------------------	------------------------------------	-------------------------

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier

Première demande Renouvellement

DESCRIPTION DES ACTIVITES DE VOTRE ASSOCIATION

Actions, publics concernés, partenariats, ...:

DETAILS DE L'ACTION CONCERNEE PAR LA DEMANDE DE SUBVENTION

(faire une demande par action en photocopiant cette page au besoin)

Personne chargée de l'action :

Intitulé de l'action :

Lieu et date :

Objectifs de l'action et ses impacts intercommunautaires :

Contenu de l'action :

Publics ciblés :

Nombre prévu de participants :

Veillez indiquer toutes informations complémentaires qui vous semblent importantes (ou joindre une note descriptive):

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

CHARGES DIRECTES	Montant	RESSOURCES DIRECTES	Montant
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services Achats et fournitures Autres fournitures		Résultat	
Résultat		74 – Subventions d'exploitations	
61 – Services extérieurs		Préciser le(s) organismes sollicité(s) :	
Location Entretien et réparation Assurance Documentation		Fonds européens, Région, Département(s), Communauté de communes	
Résultat		Commune(s) CC-Plaine de l'Ain :	
62 – Autres services extérieurs		Organismes sociaux, autres établissements publics, Aides privées...	
Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, mission Services bancaires, autres			
Résultat		Résultat	
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes			
Résultat			
64 – Charges du personnel		75 – Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel		Dons manuels ou legs	
Résultat		Cotisations	
65 – Autres charges de gestion courante		Résultat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68 – Dotation aux amortissements			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Contributions volontaires			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Résultat	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de€ représenterait% du total des produits : (montant attribué/total des produits) * 100			

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION (si différent de l'action)

	DETAIL DES COMPTES	Résultat du Dernier exercice Connu 20.....	Budget Prévisionnel De l'année 20.....	
PRODUITS	Cotisations des adhérents			
	Subventions	Région(s):		
		Département(s):		
		Communauté (s) de Communes :		
		Commune(s) (précisez) :		
		Organismes sociaux (à détailler) :		
		Fonds européens :		
		ASP (emplois aidés) :		
		Autres subventions (précisez) :		
	Recettes provenant des activités :			
	Produits financiers			
Autres produits :				
Contributions en nature :				
	TOTAL DES PRODUITS (a)			

CHARGES	Frais divers (achats, locations, fournitures, entretien...) à détailler :			
	Charges de personnel			
	Frais financiers			
	Autres charges :			
	Charges supplétives (mise à disposition) :			
	TOTAL DES CHARGES (b)			
		RESULTAT (a-b)		
Réserves financières au 31.12 de l'année N-1 :				
Trésorerie au 31.12 de l'année N-1 :				

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
-
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
-
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
-
- Demande une subvention de :€
-
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (fournir 1 justificatif RIB) :

Fait, le

à

Signature

ATTESTATION

Conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Je soussigné(e), (nom prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

- Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000 € sur trois exercices.
-
- Atteste faire apparaître, pour chaque action ou manifestation subventionnée par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, son logo et utiliser les supports de communication prévus à cet effet.

Fait, le _____ à _____

Signature

Objet de cette fiche :

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre (strictement communautaire) dans lequel ils inscrivent leur action.

Les aides de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200 000 € sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

Comment remplir cette fiche ?

- Cas 1 : l'association reçoit moins de 200 000 € de financements publics sur 3 ans, le représentant légal signe cette attestation. La subvention peut-être attribuée par arrêté ou convention.
- Cas 2 : l'association reçoit des subventions pour un montant supérieur à 200 000 € sur trois ans : le représentant légal porte sur cette page la mention « non concernée » ou la barre ou la raye manuellement en portant un trait diagonal, après l'avoir imprimée.

Doivent être prises en compte les aides publics de toute nature (subventions directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges fiscales et sociales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- Le pouvoir du représentant légal de l'association au signataire, si le présent dossier n'est pas signé par celui-ci.
- Les statuts régulièrement déclarés en un seul exemplaire + récépissé de la préfecture ou sous-préfecture (si première demande à la CCPA ou si modifiée depuis demande année n-1)
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil d'administration et/ou du bureau, ...)
- L'attestation de numéro SIRET + un relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
- Les comptes approuvés, le bilan financier de l'année écoulée de l'association et éventuellement de la manifestation subventionnée en année n-1
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- Le plus récent rapport d'activité approuvé de l'association et éventuellement de la manifestation subventionnée en année n-1
- Le budget prévisionnel de l'association et de la manifestation pour laquelle la demande de subvention est déposé (cf. dans dossier à compléter ou sinon à fournir en pièces annexes)